

Cette pétition a été avalisée par 200 organismes de partout au Canada, dont la police.

On dit dans la pétition que les droits de la société liés à la possession d'armes de poing sont infiniment plus importants que tout avantage que peut éventuellement procurer une arme.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'interdire la possession d'armes de poing à titre privé.

[Français]

#### LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

**Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert):** Madame La Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une pétition en provenance de toutes les parties du Canada et qui traite du contrôle des armes à feu, plus spécialement du bannissement des armes de poing pour les particuliers.

Cette pétition fait suite à celle du député de Notre-Dame-de-Grâce et a les mêmes sources, c'est-à-dire l'Université Concordia.

Cette pétition porte 100 000 signatures également et a le même but, c'est-à-dire demander au gouvernement de légiférer de façon à interdire à quiconque en territoire canadien de détenir une arme de poing, à l'exclusion des membres des Forces armées et des agents de la paix dans l'exercice de leurs fonctions.

[Traduction]

#### SKOPJE

**M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra):** Madame La Présidente, en ce jour anniversaire de l'indépendance de la Grèce, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 1 200 Canadiens d'origine grecque de la région de Vancouver.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de ne pas reconnaître la République de Skopje, un État de l'ancienne fédération communiste de Yougoslavie, tant qu'elle ne garantira pas qu'elle respectera la souveraineté et l'intégrité territoriale des États existants créés par le traité de Bucarest de 1913 et les traités de paix ayant mis fin à la première et à la seconde des guerres mondiales.

\* \* \*

#### QUESTIONS AU FEUILLETON

**M. Peter Milliken (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes):** Madame La Présidente, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

Par ailleurs, en raison d'un malentendu, le ministre du Patrimoine a été retardé et n'a pas pu être ici à temps pour déposer des documents et faire une déclaration. Est-ce que la Chambre consentirait à revenir au dépôt de documents, puis aux déclarations de ministres?

**Des voix:** D'accord.

**La Présidente suppléante (Mme Maheu):** Est-ce que toutes les questions restent au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

#### Affaires courantes

**La Présidente suppléante (Mme Maheu):** Nous revenons maintenant aux déclarations de ministres.

\* \* \*

[Français]

#### PARCS CANADA

**L'hon. Michel Dupuy (ministre du Patrimoine canadien):** Madame La Présidente, conformément à l'article 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à cette Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport sur les principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada.

• (1020)

Suite à ce dépôt, je procéderai à une déclaration ministérielle afin d'informer les députés de cette Chambre de la vision du gouvernement face à l'avenir des parcs nationaux et des sites historiques et de leur rôle clé dans la promotion et mise en valeur de notre identité et patrimoine national.

Madame La Présidente, pour tous les Canadiens et les Canadiennes, la journée d'aujourd'hui revêt un caractère particulier. Le dépôt en Chambre des *Principes directeurs et politiques de gestion* de Parcs Canada marque une autre étape dans la mise en réserve et la protection du patrimoine national canadien.

Dans n'importe quelle démocratie, un jour comme aujourd'hui constitue une occasion rare, où un ministre peut présenter des principes et des politiques pour son pays en sachant très bien que deux de ses collègues, qui siègent maintenant de l'autre côté de la Chambre, ont participé à leur élaboration.

Je tiens à souligner la contribution qu'ont apportée le chef de l'opposition, l'honorable député de Lac-Saint-Jean, ainsi que l'honorable député de Sherbrooke, maintenant chef du Parti progressiste-conservateur. Il est rare que l'on ait une politique multipartisane.

[Traduction]

Comme Canadiens et Canadiennes, nous attachons beaucoup d'importance à notre liberté, à la pureté de notre environnement, à la beauté du paysage, à nos régions sauvages naturelles et aux traces du travail humain qui nous a menés là où nous sommes aujourd'hui. L'émerveillement et le respect que nous inspire le souvenir des efforts humains qui ont permis de poser les fondations de notre pays suscitent en nous une préoccupation profonde pour la survie de nos lieux, objets et ouvrages historiques.

Malgré les pressions exercées sur notre environnement et nos ressources patrimoniales, les Canadiens et Canadiennes doivent avoir l'assurance que nos parcs nationaux et lieux historiques nationaux seront protégés et bien gérés pour le bénéfice des générations à venir. Il n'est pas question de laisser nos parcs et lieux historiques se détériorer ou disparaître sous l'effet de la surexploitation ou de la négligence.

Bien sûr, depuis la diffusion de la dernière politique en 1979, la population canadienne a pris conscience de l'urgence des problèmes concernant l'environnement, l'écologie et la protection du patrimoine. Une vague de préoccupation publique a déferlé sur la scène nationale et internationale, et créé du même coup des attentes pour que l'on s'occupe de l'environnement et de la conservation du patrimoine naturel et culturel.